Problème d'insécurité

Par MARIE27

Bonjour,
suite à des coups de feu où notre allée a été la cible, puis-je déposer une plainte ?
Sachant qu'a l'heure actuelle il ya des impacts de balles sur les murs du hall .

Merci par avance

Par ITERNITY1979

Bonjour,

Oui, c'est assez grave pour le signaler au commissariat.
Avez vous des voisins qui ont été témoins de cela?
Ne rien laisser passer car une autre fois, cela peut se solder par un drame comme malheureusement souvent en ce moment...

Bon courage.

Ines

Par MARIE27

Quelle est la démarche à suivre, dans ce cas là? Sachant que les forces de l'ordre avec la police scientifique étaient présents vers 3 h du matin.

Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez déposer plainte uniquement si vous avez été victime d'une infraction, c'est-à-dire si vous avez été la cible des tirs ou si vous êtes le propriétaire du bâtiment endommagé.

La police étant déjà informée, il n'est pas nécessaire de vous déplacer si vous n'êtes pas la victime, à moins d'avoir un témoignage utile à lui apporter.

Par yapasdequoi

Bonjour,
La police est manifestement informée de ces coups de feu.
Avez-vous un préjudice ?
A qui appartient ce hall avec le mur endommagé ?
(copropriété ? maison individuelle ? bailleur social ?)